



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

**OBJET : MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DES
25% DES CREDITS VOTES EN 2016**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale



ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

Monsieur le Sénateur Maire expose au Conseil Municipal, que la Commune de Mana peut mandater du 01 Janvier au 31 Mars 2017 les dépenses d'investissement 2016 sur la base de 25% des crédits votés en 2016 en attendant que le Budget Primitif de l'exercice 2017 soit voté.

Il précise que le paiement de ces dépenses permettra au service financier de préparer plus tôt les CAECO de façon à obtenir les subventions attribuées à celles-ci.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

VOTE :	CONTRE	-	00
	ABSTENTIONS	-	05 YA Tchoua BOCENO Maria (procuration à PERRIER Marie-Lou) PERRIER Marie-Lou VANG Vanh SIONG Phia
	POUR	-	19

AUTORISE le Sénateur Maire à mandater du 01 Janvier au 31 Mars 2017, les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits votés en 2016.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Sénateur Maire ou la 1^{ère} Adjointe pour signer tout document comptable relatif à cette autorisation.

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le 22 FEV 2017 et transmise à Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni

Georges PATIENT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

COMMUNE SYMBOLE

**OBJET : AIDE FINANCIERE ACCORDEE A L'ASSOCIATION GUYAMATHS POUR
L'ORGANISATION DU RALLYE MATHÉMATIQUES DE LA GUYANE**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOUL	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

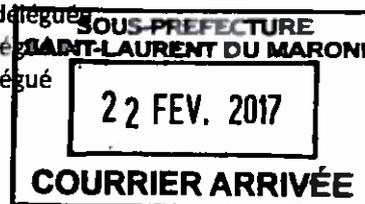
ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose à l'assemblée que l'association GUYAMATHS organise un rallye Mathématiques en Guyane durant cette année scolaire 2016-2017. Ce concours met en compétition des équipes d'élèves d'écoles primaires, de collèges et de lycées.

Ce concours est placé sous la haute autorité de Monsieur le Recteur de l'Académie.

Pour leur permettre de récompenser un grand nombre d'élèves et d'assurer l'organisation matérielle du rallye, l'association sollicite un concours financier de 100,00 Euros.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer un soutien financier de cent (100,00) Euros à l'association GUYAMATHS.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Sénateur Maire ou sa 1^{ère} Adjointe, conformément à la délibération, pour signer tout document relatif à la formalisation de cette décision.

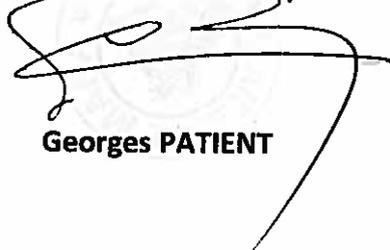
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

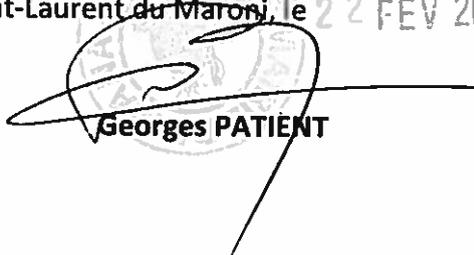
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017



Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

**OBJET : ANNULLATION ET REMPLACEMENT DES ECRITURES ERRONEES FIGURANT
DANS LA DECISION MODIFICATIVE n° 02/2016**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU,
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO,
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

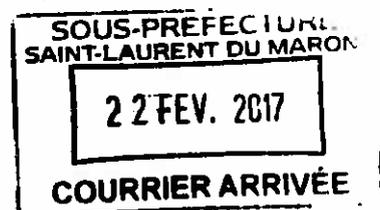
Monsieur le Sénateur Maire donne lecture de la note de présentation de la délibération annulant et remplaçant des écritures budgétaires erronées figurant dans la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016 ;

Il demande à l'assemblée de délibérer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'expose de Monsieur le Sénateur Maire ;

Après en avoir délibéré ;



VOTE :	CONTRE	- 00	
	ABSTENTIONS	- 05	YA Tchoua
			BOCENO Maria (procuration à PERRIER Marie-Lou)
			PERRIER Marie-Lou
			VANG Vanh
			SIONG Phia
	POUR	- 19	

APPROUVE l'annulation et le remplacement des écritures erronées figurant dans la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016, comme suit :

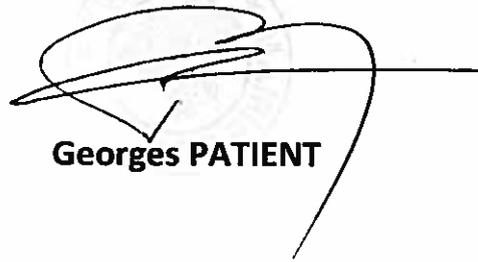
- Chapitre 024 - Produit des cessions : + 30 000 €,
- Articles 676 - Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement : - 30 000 €,
- 775 - Produits de cessions d'immobilisations : - 30 000 €,
- 192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations : - 30 000 €

6554 – Contribution aux organismes de regroupement
(article non utilisable), remplacé par l'article 65548 – autres
contributions

Pour extrait certifié conforme

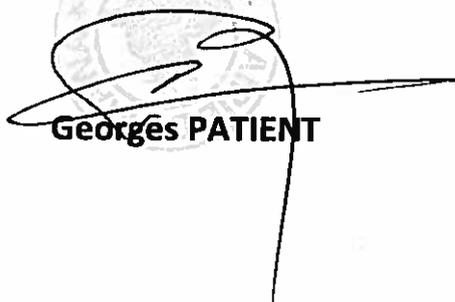
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,

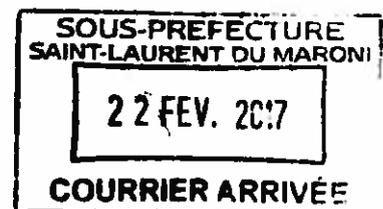


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné, certifie que la présente délibération
a été publiée, le _____ et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de
Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017



Georges PATIENT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

COMMUNE SYMBOLE

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale



ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale

Non excusés

Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

Conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'administration territoriale dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré ;

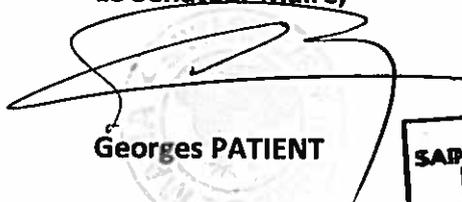
VOTE : CONTRE	-	00	
ABSTENTIONS	-	05	YA Tchoua BOCENO Maria (procuration à PERRIER Marie-Lou) PERRIER Marie-Lou VANG Vanh SIONG Phia
POUR	-	19	

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017, présenté par Monsieur le Sénateur Maire.

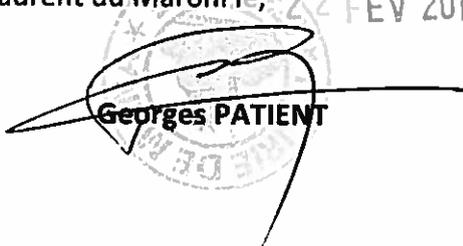
.....
.....
Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée le et transmise à Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni le, 22 FEV 2017


Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL – Monsieur SALENC

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :
excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose :

L'arrêté du 16 Décembre 1983 institue une indemnité de conseil au profit des payeurs municipaux des communes et établissements publics.

Cette indemnité est servie au payeur municipal au titre des prestations qu'il fournit à la commune. Il s'agit des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et budgétaire dans les domaines relatifs à :

L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
La gestion économique en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide à l'entreprise ;
La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Il est proposé de demander le concours du payeur nommé par intérim le 1^{er} septembre 2016 pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines définis supra conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Prenant en considération les textes qui régissent l'attribution de cette indemnité, il est proposé de déterminer le montant de l'indemnité qui sera allouée à Monsieur Stéphane **SALENC** à compter de sa prise de fonction du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016

L'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les modalités de calcul de cette indemnité sur la moyenne des dépenses réelles totales des trois derniers exercices clos.

Le conseil municipal doit décider d'appliquer une modulation qui peut aller jusqu'à 100% de l'indemnité potentielle.

Monsieur Stéphane **SALENC** apporte une assistance et des conseils permanents, de grande qualité auprès de l'ordonnateur et des services financiers.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité des membres présents,



.../...



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL – Madame GRANGE

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose :

L'arrêté du 16 Décembre 1983 institue une indemnité de conseil au profit des payeurs municipaux des communes et établissements publics.

Cette indemnité est servie au payeur municipal au titre des prestations qu'il fournit à la commune. Il s'agit des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et budgétaire dans les domaines relatifs à :

L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
La gestion économique en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide à l'entreprise ;
La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Il est proposé de demander le concours du payeur nommé le 1^{er} Octobre 2016 pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines définis supra conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Prenant en considération les textes qui régissent l'attribution de cette indemnité, il est proposé de déterminer le montant de l'indemnité qui sera allouée à Madame Françoise **GRANGE** à compter de sa prise de fonction au 01 Octobre 2016 et pour la durée de ses fonctions.

L'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les modalités de calcul de cette indemnité sur la moyenne des dépenses réelles totales des trois derniers exercices clos.

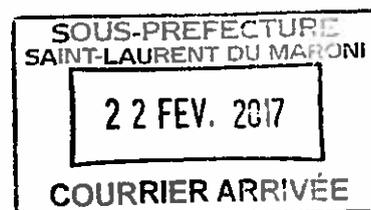
Le conseil municipal doit décider d'appliquer une modulation qui peut aller jusqu'à 100% de l'indemnité potentielle.

Madame Françoise **GRANGE** apporte une assistance et des conseils permanents, de grande qualité auprès de l'ordonnateur et des services financiers.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré ;



.../...



République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

COMMUNE SYMBOLE

OBJET : CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU D'EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 2°,

VU le tableau des emplois,

DECIDE : d'adopter la proposition du Maire,

DE MODIFIER le tableau des emplois,

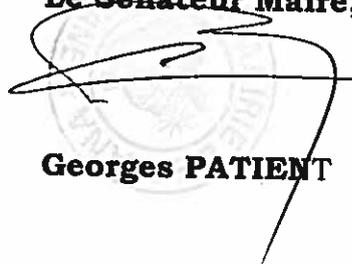
D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme

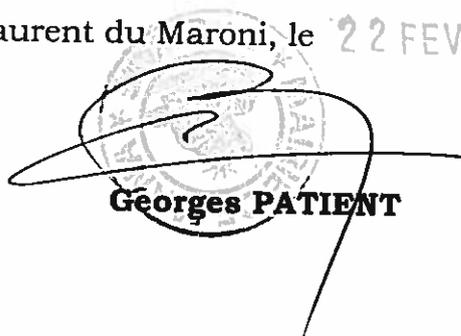
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné, certifie que la présente délibération
a été publiée, le _____ et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017



Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AU MAGAZINE « UNE SAISON EN GUYANE »

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

Monsieur le Sénateur Maire expose la volonté de faire connaître la Commune de Mana au-delà des frontières de la Guyane. C'est ce que propose l'atelier Aymara, éditeur du magazine Une saison en Guyane, distribuée en France, aux Antilles, et en Guyane.

Le n°18 de Une saison en Guyane traitera d'un dossier d'une quarantaine de pages sur l'histoire et le patrimoine de Mana. Un CD musical « From Root to Roots » (fusion reggae/Sanpula Kali'na), signe de la multiculturalité de la région de Mana et de la Guyane plus largement, sera inséré dans cette parution.

C'est dans ce sens, que l'atelier Aymara demande un soutien financier de trois mille cinq cent euros (3500,00€) à la Commune de Mana qui se verra en contrepartie réservée une page A4 dans ce même magazine pour sa communication institutionnelle et destinataire d'exemplaires de ce numéro et d'anciens numéros de Une saison en Guyane.

Monsieur le Sénateur Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

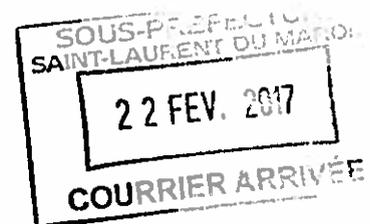
Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le partenariat de communication entre Une saison en Guyane et la Commune de Mana,

APPORTE son soutien financier de trois mille cinq cent euros (3500,00€) à l'atelier Aymara pour le numéro 18 de Une saison en Guyane,

DECIDE d'inscrire au budget la participation de la Commune,



AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou sa Première Adjointe à signer tout document se rapportant à cette opération.

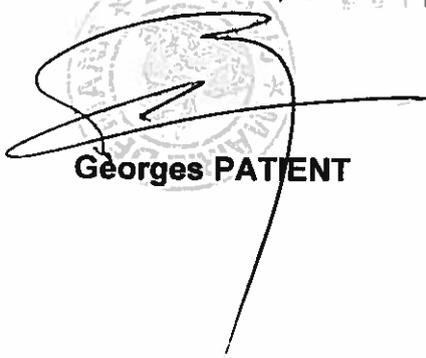
.....
.....
Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné certifie que la présente délibération
a été publiée, le et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017


Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017

OBJET : PROGRAMME DE SIGNALISATION DE MANA

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Collectivité Territoriale de Guyane a entrepris la refonte de son schéma Directeur sur l'ensemble du territoire. Le 1^{er} volet de ce vaste projet est consacré à la signalisation touristique.

La liste des pôles touristiques à signaler sur notre territoire a été finalisée et hiérarchisé suivant la répartition suivante :

- √ Les pôles structurants ;
- √ Les pôles majeurs ;
- √ Les pôles locaux.

Ces différents pôles seront mis en valeur par le biais de panneaux images dont le visuel est joint à la présente note. Ce graphique a été conçu en étroite collaboration avec le comité de pilotage et nos services et a déjà fait l'objet d'ajustements par rapports à la version initiale suivants les demandes exprimées.

- √ Sur le visuel vous trouverez l'église classée monument historique, la bibliothèque municipale « Man Vévé » et un personnage qui observe la faune et la flore de Mana (ex : les rizières...).

Le comité de pilotage de l'opération à la CTG a validé le présent visuel. Les panneaux images (H30) sont des équipements dont le coût non négligeable est pris en charge intégralement par la CTG. Il est donc important que la commune approuve la proposition du visuel avant la phase travaux.

Il est rappelé que le démarrage des travaux ne se fera qu'après l'obtention de notre accord écrit sur le graphique, par conséquent, la Collectivité souhaite avoir la confirmation de notre assentiment sur ce visuel avant de lancer la fabrication puis la pose effective des panneaux sur le terrain.

Il est à noter que la pose des panneaux images est la première étape de la refonte du schéma directeur de signalisation, la signalisation de jalonnement et la signalisation d'informations locales feront l'objet d'une nouvelle phase de concertation avec les communes.

Pour cela, Monsieur le Sénateur Maire demande aux membres de son assemblée de délibérer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ à l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

APRES en avoir délibéré,

VOTE :

CONTRE	-	02	BOCENO Maria (procuration à PERRIER Marie-Lou)
			PERRIER Marie-Lou
ABSTENTIONS	-	03	YA Tchoua
			VANG Vanh
			SIONG Phia
POUR	-	19	



APPROUVE le projet sur le visuel du panneau image de Mana

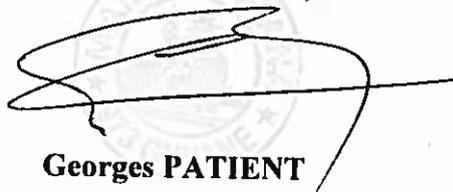
AUTORISE le Sénateur Maire ou son 1^{er} adjoint à signer tous les documents administratifs et contractuels s'y rapportant.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme

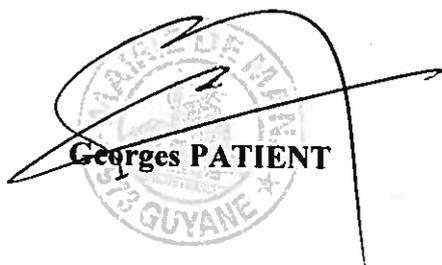
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,

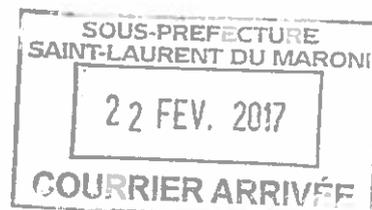


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné certifie que la présente délibération
a été publiée, le et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017



Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017

OBJET : INITIATION DE LA DEMARCHE D'INSCRIPTION DE MANA COMME VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale



ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

Monsieur le Sénateur Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que la commune de Mana détient un potentiel architectural et patrimonial intéressant à valoriser.

Ainsi, initier la démarche de labellisation de la commune de Mana en tant que ville d'art et d'histoire serait un accélérateur du développement culturel, social et économique de la commune.

Aussi, voici la présentation du label « Ville ou pays d'art et d'histoire » attribué par le Ministre de la culture et de la communication, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Ce label qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

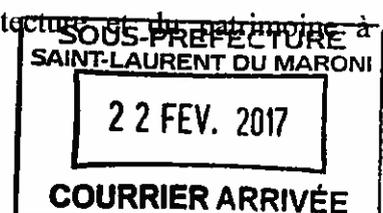
Le projet culturel « Ville et Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments (patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique) qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architectural et paysagère du cadre de vie.

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine articulé avec les structures culturelles, qui se décline notamment en :

- Sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- Présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- Initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- Offre au public touristique de visites de qualité par un personnel qualifié

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à :

- Créer un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel qualifié agréé par le ministère de la Culture et de la Communication (animateur de l'architecture et du patrimoine et guides conférenciers),
- Développer des actions de formation à l'intention des personnels territoriaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations,
- Assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine à l'intention de publics diversifiés.



Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national. Aujourd'hui le réseau compte cent vingt-quatre Villes et Pays d'art et d'histoire qui bénéficient de ce label.

Ce réseau d'échanges, d'expériences et de savoir-faire bénéficie d'une promotion nationale « laissez vous conter la ville, laissez vous conter le pays » par le biais de dépliants, d'affiches et d'une revue « Echanges et patrimoine », et d'un site internet www.vpah.culture.fr

Afin que la commune de Mana puisse s'inscrire dans cette démarche de labellisation, il est nécessaire de faire appel à un chargé de mission spécialisé sur la question qui travaillera pour cette labélisation et en rapport avec l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (Avap) initié par la commune.

Ce chargé de mission sera notamment chargé de :

- Identifier tous les potentiels architecturaux et patrimoniaux de la commune de Mana
- Participer à l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
- Initier le dossier de la commune de Mana pour sa labellisation en tant que ville d'art et d'histoire

Ainsi, le conseil municipal est donc invité à délibérer sur cette proposition, afin d'autoriser le Sénateur Maire à signer tout document en lien avec cette démarche de labellisation de Mana en tant que Ville d'art et d'histoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI à l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

APRES en avoir délibéré,



VOTE : CONTRE - 00

ABSTENTIONS - 05

YA Tchoua

BOCENO Maria (procuration à PERRIER Marie-Lou)

PERRIER Marie-Lou

VANG Vanh

SIONG Phia

POUR - 19

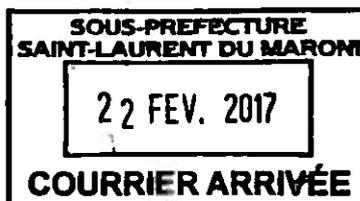
APPROUVE le projet d'initier la démarche de labellisation de la commune de Mana en tant que ville d'art et d'histoire



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**



OBJET : ACM VACANCES 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

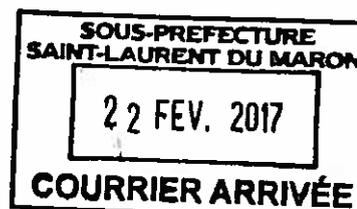
Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

Le service jeunesse de la Mairie de Mana souhaite mettre en place un ACM pour les enfants de 03 à 12 ans.

Le budget et le plan de financement prévisionnel pour chaque ACM :

ACM 1 :

Dépenses	Montant	Recette	Montant
Transport	6000 €	Paiements parents – CAF	4500 €
Alimentation	3500 €	MAIRIE DE MANA	10831.22 €
Matériels	1500 €		
Indemnisations	238.22 €		
Matériel sanitaires	100 €		
Pharmacie	100 €		
Intervenants	1500 €		
Produits divers	1000 €		
Imprévus	1393 €		
TOTAL	15331.22 €		15331.22 €



ACM 2 :

Dépenses	Montant	Recette	Montant
Transport	6000 €	Paiements parents – CAF	5800 €
Alimentation	4050 €	MAIRIE DE MANA	10 149.28 €
Matériels	1500 €		
Indemnisations	306.28 €		
Matériel sanitaires	100 €		
Pharmacie	100 €		
Intervenants	1500 €		
Produits divers	1000 €		
Imprévus	1393 €		
TOTAL	15 949.28 €		15949.28 €

ACM 3 :

Dépenses	Montant	Recette	Montant
Transport	8000 €	Paiements parents – CAF	9050 €
Alimentation	7056 €	MAIRIE DE MANA	12 182.44 €
Matériels	1500 €		
Indemnisations	476.44 €		
Matériel sanitaires	100 €		
Pharmacie	100 €		
Intervenants	1500 €		
Produits divers	1000 €		
Imprévus	1500 €		
TOTAL	21 232.44 €		21 232.44 €

ACM 4 :

Dépenses	Montant	Recette	Montant
Transport	10000 €	Paiements parents – CAF	9050 €
Alimentation	7056 €	MAIRIE DE MANA	12 382.44 €
Matériels	1500 €		
Indemnisations	476.44 €		
Matériel sanitaires	100 €		
Pharmacie	100 €		
Intervenants	1500 €		
Produits divers	1000 €		
Imprévus	1500 €		
TOTAL	21 432.44 €		21 432.44 €



ACM 5 :

Dépenses	Montant	Recette	Montant
Transport	6000 €	Paiements parents – CAF	5800 €
Alimentation	4050 €	MAIRIE DE MANA	10 149.28 €
Matériels	1500 €		
Indemnisations	306.28 €		
Matériel sanitaires	100 €		
Pharmacie	100 €		
Intervenants	1500 €		
Produits divers	1000 €		
Imprévus	1393 €		
TOTAL	15 949.28 €		15949.28 €

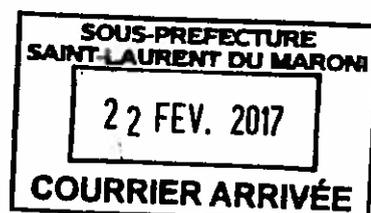
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à mettre en place des ACM sans hébergement à l'Ecole de Robinson ou au Pôle Enfance Jeunesse



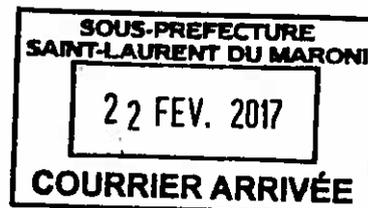
AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à mettre en place des ACM aux dates suivantes :

- Vacances de carnaval : du 20 février au 02 mars 2017
- Vacances de la pâque : du 18 avril au 28 avril 2017
- Vacances de juillet : du 10 au 28 juillet 2017
- Vacances d'aout : du 07 au 26 aout 2017
- Vacances de la Toussaint : du 23 octobre au 03 novembre 2017

DECIDE pour chaque ACM de prendre en charge les enfants de 03 à 12 ans **FIXE** la capacité d'accueil maximale à 50 enfants, 06 animateurs et 01 directeur

DECIDE de fixer le tarif pour l'ACM des :

- Vacances de carnaval à 90€ par enfant
- Vacances de Pâques à 116€ par enfant,
- Vacances de juillet à 181€ par enfant,
- Vacances d'Août à 181€ par enfant,
- Vacances de Toussaint à 116€ par enfant



AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à demander aux parents tous documents permettant la validation des inscriptions et permettant d'effectuer les démarches auprès de la CAF

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à faire les demandes nécessaires pour régulariser les paiements CAF

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à prendre une assurance pour la mise en place des ACM

AUTORISE Monsieur le Sénateur à faire toutes les démarches nécessaires permettant d'accepter les bons CAF

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à fournir des repas gratuitement aux personnels encadrants

DECIDE d'indemniser le directeur de chaque ACM au prorata du nombre de jours d'ouverture du centre de loisirs

APPROUVE les projets et les plans de financements

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou sa 1^{ère} Adjointe à signer les actes se rapportant aux cinq ACM

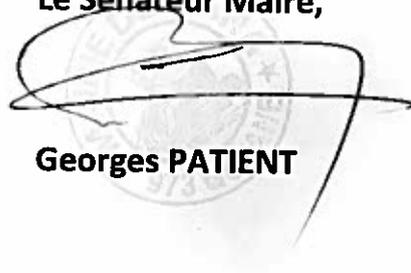
DECIDE d'inscrire au budget la participation de la commune

.....
.....

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné, certifie que la présente délibération
a été publiée, le _____ et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017



Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

OBJET : RECONDUCTION MISSION SERVICE CIVIQUE

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Compte tenu de l'intérêt du service civique dont les conditions sont rappelées dans le rapport ci-après, Monsieur le Sénateur Maire de la Commune souhaite renouveler les missions de service civique de 07 jeunes volontaires, sur une période de 06 mois.

Ils seront répartis dans divers services de la collectivité.

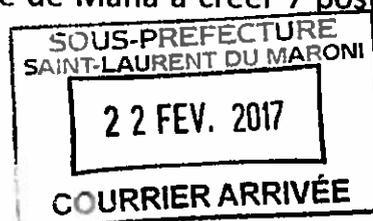
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire et en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire de la commune de Mana à demander l'agrément nécessaire auprès du délégué territorial du Service civique

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire de la commune de Mana à créer 7 postes de volontariat de service civique



AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire de la commune de Mana à signer les conventions avec les différents partenaires potentiels

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire de la commune de Mana à signer les conventions avec les jeunes qui seront engagés

APPROUVE le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 106,94 € par mois et par jeune, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport

ARRETE le montant total par mois pour les 07 jeunes est de 4491,48 € par période de 6 mois

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire de la commune de Mana à inscrire au budget communal ou sur la décision modificative la participation de la commune.

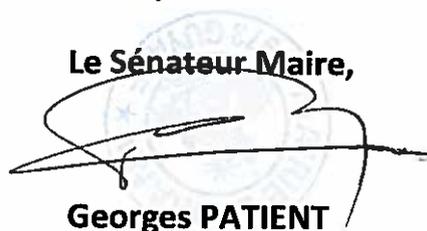
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné, certifie que la présente délibération
a été publiée, le _____ et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Saint-Laurent du Maroni, le **22 FEV 2017**



Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017

OBJET : COLLATION ANNEE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Monsieur Le Sénateur Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante, le projet de proposer une collation aux enfants scolarisés dans les établissements publics de la commune de Mana.

Le montant de cette collation s'élève à 30 € par enfant pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Plan de financement présenté ci-dessous concerne les élèves du premier degré de la commune de Mana, a été réalisé sur la base des effectifs prévisionnels des cinq établissements scolaires pour l'année scolaire :

Dépenses	Collations	Recettes	Collations
Frais d'alimentation	381 316.32 €	Participation des familles	50 160 €
Charges de personnel	54745.70 €	Participation communale	31136.40 €
Charges à caractère général	32 603.34 €	Contribution CAF	387 368.96 €
Autres			
TOTAL 1	468 665.36 €	TOTAL 2	468 665.36 €

Sur ces éléments, il invite l'assemblée à délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à solliciter les subventions des partenaires financiers comme indiquée dans le plan de financement ci-dessus, pour l'aider à financer ce projet dont les crédits nécessaires à la réalisation seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et, si nécessaires, ultérieurs.

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à fixer le montant de la collation à 30 € par enfant par année scolaire.



AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou son représentant à procéder, s'il y a lieu, à toute modification intervenant sur le projet, en termes de coût réel et de financement.

S'ENGAGE à maintenir le projet de collation subventionnée.

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à créer une régie de recette pour cette réalisation.

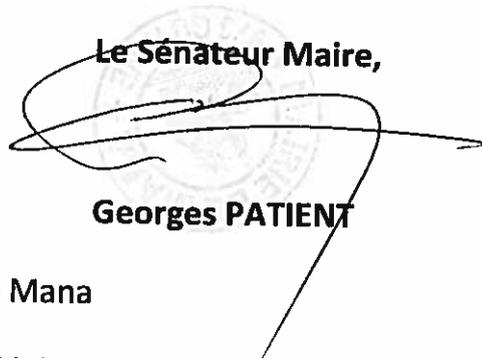
AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou son représentant à traiter conformément aux compétitions réglementaires de marché public et à signer tout acte y afférent.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme

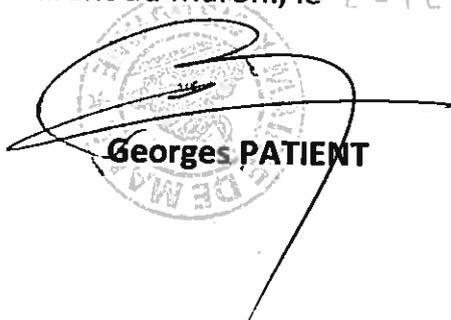
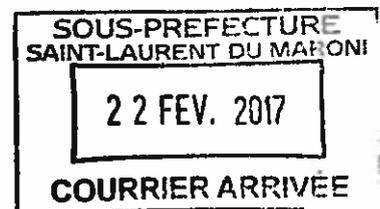
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné, certifie que la présente délibération
a été publiée, le _____ et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017



Georges PATIENT



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYNAIS – CONSULTATION DE LA COMMUNE DE MANA

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joséline BACOU
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adélien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

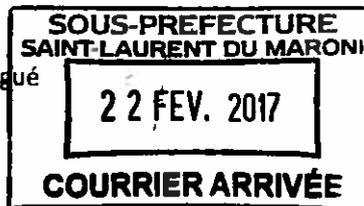
Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adélien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose aux membres de son conseil municipal :

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, constituée entre les communes d'Apatou, Awala-Yalimapo, Grand Santi, Mana, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Laurent du Maroni et Saül, a été créée par Arrêté Préfectoral du 29 Décembre 1994.

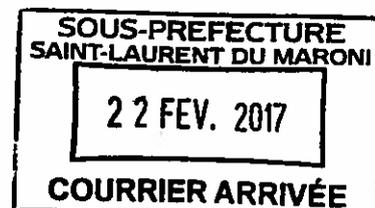
Depuis lors, les statuts ont fait l'objet de plusieurs modifications et extensions reconnues successivement par les arrêtés préfectoraux du 27 mai 1977, du 31 décembre 1999 et du 12 décembre 2001.

La dynamique d'élargissement des compétences des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, initiée par le législateur au travers de ses réformes successives e, notamment de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République promulguée le 07 Août 2015 dite « loi NOTRe », conduit aujourd'hui la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais à redéfinir et étendre ses champs d'intervention.

Par délibération n° 2016-110 du 16 décembre 2016, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais a décidé d'approuver cette modification statutaire.

Ainsi, en vertu des dispositions de la loi NOTRe, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais va désormais exercer les 6 compétences suivantes :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1^{er} Janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations



Concernant la compétence « aménagement de l'espace communautaire » et plus particulièrement « à compter du 1^{er} janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », le conseil municipal ne souhaite pas transférer le PLU au 1^{er} janvier 2017.

Il est donc aujourd'hui nécessaire pour les communes membres de l'Etablissement Public d'acter ce transfert de compétences ainsi que la réserve en matière de PLU.

En vertu des dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. L'extension des compétences et la modification des statuts sont définitivement consacrées par arrêté préfectoral.

Le projet des statuts modifiés de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais est joint en annexe pour mémoire. Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la modification des compétences de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais et la nouvelle rédaction de ses statuts selon les termes et les modalités qui lui ont été présentés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 92-125 du 06 Février 1992 modifiée relative à l'Administration territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales et plus particulièrement son article 164, modifié par l'article 18 de la loi n° 2005-781 du 13 Juillet 2005,

VU la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2541-12, L 5211-16 et suivants, et L 5214-16 et suivants,

VU l'Arrêté Préfectoral du 29 Décembre 1994 portant création de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais et approbation de ses statuts définissant notamment ses champs de compétences originelles, modifiés par Arrêtés Préfectoraux des 27 mai 1997, du 31 décembre 1999 et du 12 décembre 2001,

VU la délibération n° 2016-110 de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais di 16 Décembre 2016 portant modification statutaire de l'EPCI,

VU le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'en application de la loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dont les principes sont repris dans le Code général des Collectivités territoriales, de nouvelles compétences entrent dans le champ de compétence des Communautés de Communes à compter du 1^{er} Janvier 2017,

CONSIDERANT qu'il appartient de ce fait aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et leurs communes membres de délibérer pour acter ce transfert,

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, les transferts de compétences des communes aux EPCI sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale,

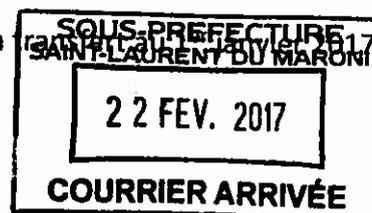
CONSIDERANT que la Communauté de Communes a délibéré pour acter ce transfert de compétences le 16 décembre 2016, il appartient désormais à chaque commune, dans un délai de trois mois à compter de cette date, de se prononcer sur les transferts proposés.

CONSIDERANT que les communes membres sont dès lors appelées à se prononcer sur ce dispositif dans les conditions visées à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux transferts de compétences des communes vers les EPCI,

CONSIDERANT que le PLU communal ne fera pas l'objet d'un

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité des membres présents,



1.- **APPROUVE** les modifications statutaires proposées, telles qu'elles sont énumérées ci-dessus et développées dans le projet de nouveaux statuts joint à la présente délibération.

2.- **DECIDE** de transférer à la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais les compétences suivants :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaires ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1^{er} janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale : zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

de ne pas transférer le PLU communal au 1^{er} janvier 2017.

3.- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais.

4.- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

.....

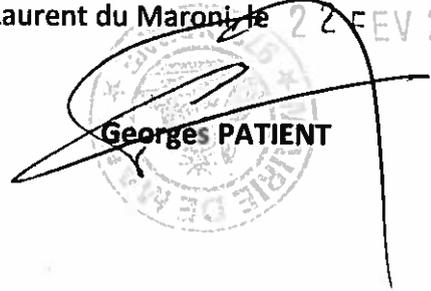
Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,


 Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni le 22 FEV 2017


 Georges PATIENT

**SOUS-PREFECTURE
 SAINT-LAURENT DU MARONI**
 22 FEV. 2017
COURRIER ARRIVÉE



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

**OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET D'AMENAGEMENT DE LA GUYANE (EPFA)**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU,	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :
excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Par décret numéroté 2016-1865 du 23 décembre 2016 relatif à la création de l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane entrée en vigueur au 01 janvier 2017.

La commune de Mana a été invitée à nommer au sein de son organe délibérant un représentant qui siègera au Conseil d'Administration de cet établissement conformément à l'article 16 du décret susnommé et conformément aux articles R. 321-1 à R. 321-5 du Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

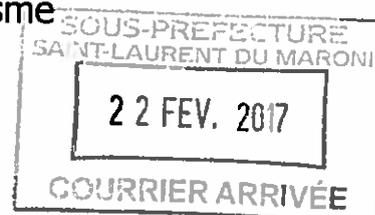
OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Décret n° 2016-1865 du 23 décembre 2016 relatif à l'établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane.

Vu les articles R. 321-1 à R. 321-5 du Code de l'Urbanisme

APRES en avoir délibéré,



A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de nommer Monsieur Albéric **BENTH**, 3^{ème} Adjoint en qualité de représentant de la Commune de Mana au conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane.

AUTORISE Monsieur le sénateur Maire ou sa première adjointe à signer tous les documents relatifs à cette demande.

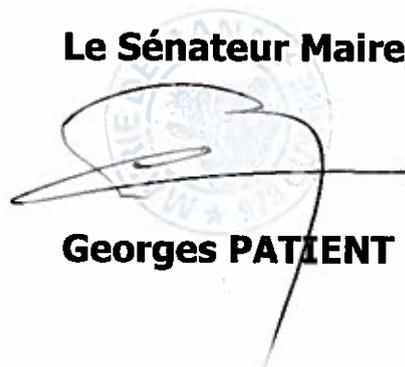
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

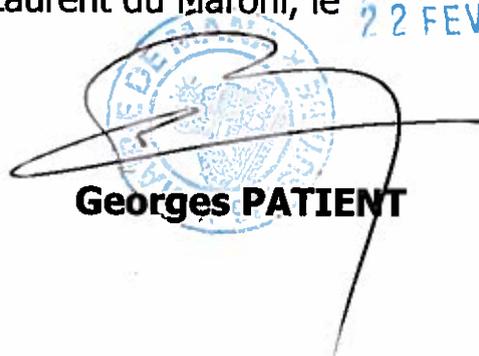
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,

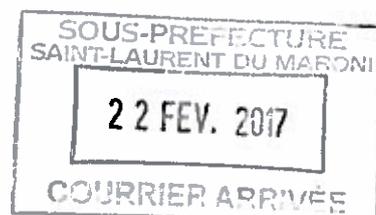


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **22 FEV 2017**



Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

**OBJET : MAINTIEN DU POUVOIR DE POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE POUR
LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale



ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

La défense extérieure contre l'incendie est une compétence que la Commune possède déjà. Il est désormais possible de transférer cette compétence à la Communauté de Commune.

Néanmoins cette compétence est liée à celle de la distribution de l'eau potable puisque des bornes incendie sont branchés sur le réseau d'eau potable.

Il paraît donc préférable de conserver ce pouvoir de police administrative spéciale à la Commune, tant que l'eau et l'assainissement seront des compétences Communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,



Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le nouveau référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie instituant de nouvelles règles et procédures de créations, d'aménagements, d'entretiens, et de vérifications des points d'eau sur le territoire des communes et rendant obligatoire la rédaction d'un règlement départemental sur cette problématique.

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

DECIDE du maintien du pouvoir de police administrative spéciale

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou son 1^{ère} Adjoint à signer tous documents relatifs a cette affaire.

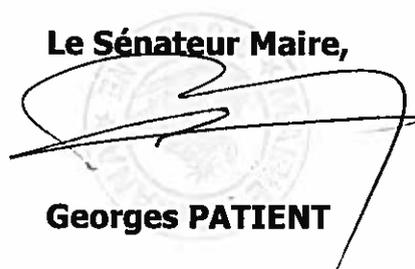
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

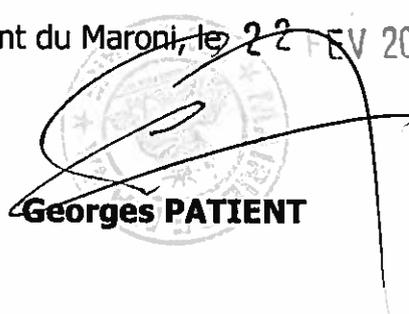
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana soussigné certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017



Georges PATIENT

SOUS-PREFECTURE
SAINT-LAURENT DU MARONI
22 FEV. 2017
COURRIER AP



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

OBJET : CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOUL
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

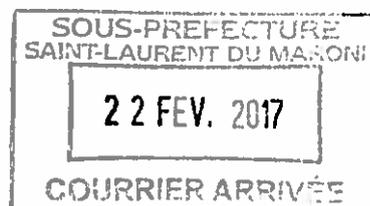


Le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie instaure un service public à la charge de la Commune.

Cette compétence comprend la création, l'aménagement et la gestion des Points d'Eau Incendie. La Commune a le choix de conserver ou transférer cette compétence à la Communauté de Commune.

Etant donné les répercussions en matière d'aménagement et les coûts que cela implique, il paraît préférable pour la Commune de conserver cette compétence et établir une convention avec le SDIS pour la mettre en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu les articles L2213-32, L2225-1 à 4, L5211-9-2 et R2225- à 10 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le nouveau référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie instituant de nouvelles règles et procédures de créations, d'aménagements, d'entretiens, et de vérifications des points d'eau sur le territoire des communes et rendant obligatoire la rédaction d'un règlement départemental sur cette problématique.

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer le service public de la défense extérieure contre l'incendie

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou son 1^{ère} Adjoint à solliciter le SIDIS pour l'établissement du schéma communal de défense contre l'incendie.

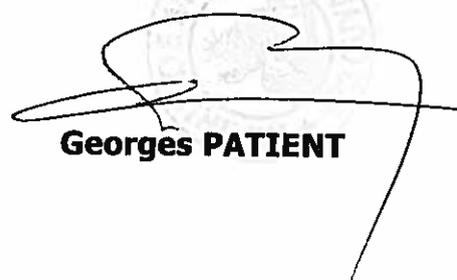
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

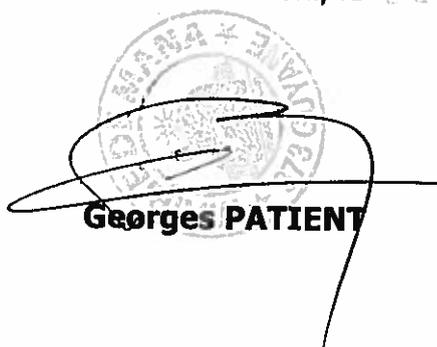
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017



Georges PATIENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

COMMUNE SYMBOLE

OBJET : MAINTIEN DE LA COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (Dite loi ALUR) modifie le Code Général des Collectivités Territoriales en transférant la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Commune dans un délai de 3 ans à compter de sa publication.

Ce transfert devient donc effectif au 27 mars 2017 par transfert automatique ou bien de manière obligatoire dès 2020.

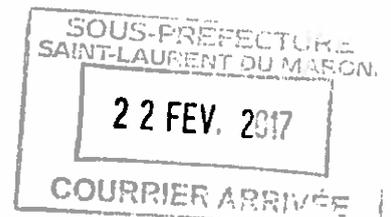
Toutefois cette loi ne s'appliquerait pas dans le cas où au moins 25% des communes représentant à minima 20% de la population s'opposent dans les 3 mois suivant le délai d'applicabilité.

La collectivité peut ainsi décider par voie délibérative de conserver cette compétence jusqu'au transfert obligatoire prévu par la loi.

C'est pourquoi au vu des enjeux que représente cette compétence et les moyens nécessaires à son application il semble préférable pour la Commune de Mana de conserver cette compétence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.5211-17;

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Considérant l'intérêt et les enjeux que représente cette compétence pour le développement du territoire communal.

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE du maintien de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MANA



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017

OBJET : DENOMINATION DE VOIRIE DE CHARVEIN

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION

Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Dans la continuité de la mise aux normes de l'adressage sur le territoire communal, nous proposons à l'assemblée de procéder à la nomination de la piste principale qui désert le site de Charvein.

Cette piste connaît depuis de nombreuses années une urbanisation incontrôlée sur le domaine privé de l'Etat.

Les logements qui ont été édifiés ne sont actuellement pas raccordés aux réseaux basse tension, leurs occupants ont sollicité leurs raccordements aux réseaux.

De plus leur situation d'adressage pour la distribution du courrier, mais aussi pour les interventions des services de secours nécessite une identification précise de leurs adresses.

C'est pourquoi, une consultation de la population occupant le site a été réalisée afin qu'une proposition de nomination soit présentée à l'assemblée.

Le nom proposé par les habitants est rue Jozef **PINAS**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu La proposition

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,



DECIDE de nommer la piste principale desservant le site de Charvein rue Jozef **PINAS**.

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné, certifie que la présente délibération
a été publiée, le et transmise
à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Saint-Laurent du Maroni, le **22 FEV 2017**



Georges PATIENT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

COMMUNE SYMBOLE

**OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION FONCIERE DE 15 HECTARES DE LA PARCELLE
CADASTREE AM 71 POUR LE PROJET BEPOS SUR CHARVEIN**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU,
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

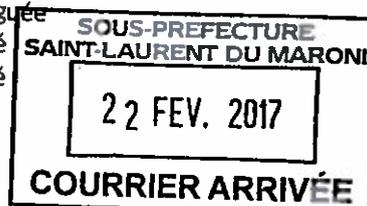
ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

Non excusés



ONT DONNE PROCURATION

Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

Consécutivement aux différents échanges avec le Parc Naturel Régional de Guyane, nous avons initialement exprimé auprès du service des domaines une demande d'acquisition de 5 hectares de la parcelle cadastrée AM 71 pour la construction d'un Bâtiment à Energie Positive (BEPOS) sur le site de Charvein.

Récemment nous avons été destinataire d'une demande du Parc réévaluant l'emprise foncière à 15 hectares.

Cette augmentation de la superficie serait justifiée par les activités que souhaiterait développer le PNRG.

Ce foncier sera transféré au parc naturel par la conclusion d'un bail emphytéotique ou par cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu La demande exprimée par le PNRG

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire a procéder à la demande d'acquisition de 15 hectares de la parcelle cadastrée AM 71 afin d'y construire un bâtiment à énergie positive et y développer des activités connexe.

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **22 FEV 2017**


Georges PATIENT





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

**OBJET : DEMANDE DE CESSION GRATUITE DE L'EMPRISE FONCIERE DES PISTES
AGRICOLAS SAINTE-ANNE ET DES CHAMPS D'UNE SUPERFICIE DE 16 HECTARES**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU,	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

SOUS-PREFECTURE
SAINT-LAURENT DU MARONI

22 FEV. 2017

COURRIER ARRIVÉE

En 2011 l'opération de création de la piste Sainte-Anne tranche 2 et le renforcement des pistes agricoles de Javouhey, permettait la création et le renforcement de 8 km de voirie agricole, la construction de 3 ouvrages d'art, de 23 ouvrages hydrauliques, d'un radier et ouvrait l'accès à 24 nouvelles parcelles agricoles et aménageait l'entrée de 93 parcelles.

Nous avons conclu dans un premier temps une convention d'occupation précaire avec les domaines, nous permettant d'obtenir les financements attendus, cela nous a permis de réaliser les travaux.

La maîtrise foncière était la condition sine qua non à l'obtention de ces financements, c'est pourquoi la commune conformément aux engagements de maîtrise du foncier des pistes, est invitée à délibéré pour la demande de cession gratuite de 16 hectares correspondant aux emprises des pistes Sainte-Anne et des Champs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Vu les obligations de maîtrise foncière de l'emprise des pistes de l'opération de création de la piste Sainte-Anne tranche 2 et de renforcement des pistes agricoles de Javouhey.

APRES en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE la cession gratuite de l'emprise foncière des pistes Sainte-Anne et des champs d'une superficie de 16 hectares auprès des services du domaine.



AUTORISE Monsieur le sénateur Maire ou sa première adjointe à signer tous les documents relatifs à cette demande.

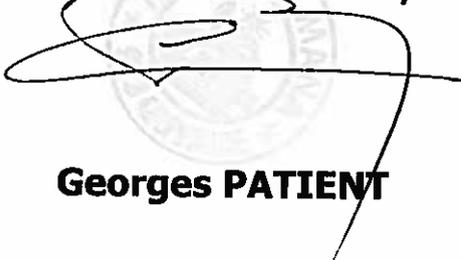
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

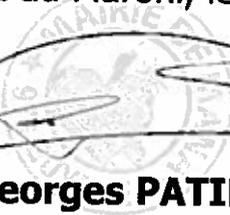
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,

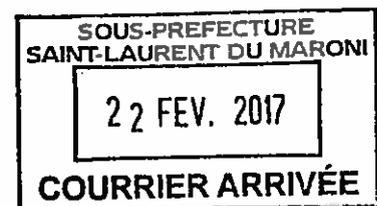


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **22 FEV 2017**



Georges PATIENT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

COMMUNE SYMBOLE

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU TRONCON RD10/CHARVEIN

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Albéric BENTH,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Maria BOCENO	Conseillère Municipale
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal

Non excusés

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



En sa séance du 07 octobre 2016, l'assemblée délibérante s'était prononcée favorablement sur le plan de financement initial de l'opération d'Alimentation en Eau Potable du tronçon RD n°10 CHARVEIN-JAVOUHEY sur la répartition suivante :

F E I	704 750 €	25,00 %
Europe FEADER	1 773 300 €	62,90 %
Office de l'Eau de la Guyane	200 000 €	7,10 %
Part Communale	140 000 €	5,00 %
<hr/>		
TOTAL	2 819 000 €	100,00 %

Entre temps notre demande de participation à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) exprimée sur la programmation 2017 a reçu le 14 novembre 2016 du Conseil d'Administration un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 845 700 € 00.

Par conséquent un nouveau plan de financement incluant cette nouvelle subvention est présenté à l'assemblée:

Subvention Etat F E I 2016	704 750 €	25,00 %
ONEMA programme 2017	845 700 €	30,00 %
FEADER 2014 – 2020	927 600 €	32,90 %
Office de l'Eau de la Guyane	200 000 €	7,10 %
Commune	140 950 €	5,00 %
<hr/>		
TOTAL	2 819 000 €	100,00 %

LE CONSEIL MUNICIPAL ;



OUI L'exposé des motifs rapportés,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu La décision du conseil d'administration de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques pour l'attribution d'une subvention de 845 700€ sur la programmation 2017.

APRES en avoir délibéré

VOTE :
CONTRE - **00**
ABSTENTION - **01** **VANG Vanh**
POUR - **23**

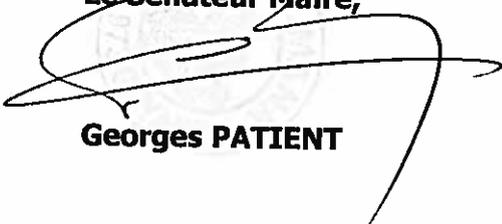
APPROUVE Le nouveau plan de financement de l'opération

Subvention Etat F E I 2016	704 750 €	25,00 %
ONEMA programme 2017	845 700 €	30,00 %
FEADER 2014 – 2020	927 600 €	32,90 %
Office de l'Eau de la Guyane	200 000 €	7,10 %
Commune	140 950 €	5,00 %
<hr/>		
TOTAL	2 819 000 €	100,00 %

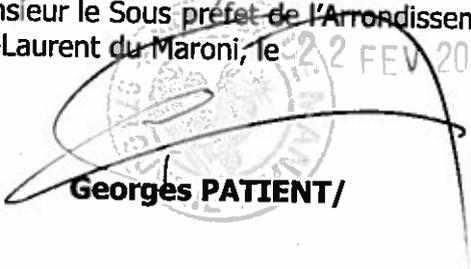
.....
.....
Pour extrait certifié conforme

Mana, le 17 Février 2017

Le Sénateur Maire,


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana
soussigné, certifie que la présente délibération
a été publiée le et transmise
à Monsieur le Sous préfet de l'Arrondissement
Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017


Georges PATIENT/





COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017

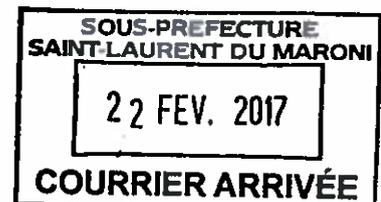
OBJET : RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU TERRAIN DE FOOTBALL A CINQ EN GAZON SYNTHETIQUE

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale



ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

ONT DONNE PROCURATION

Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

Le Sénateur Maire expose aux membres de son assemblée qu'en sa séance du 12 décembre 2016 l'assemblée s'est prononcée favorablement pour la modification du plan de financement de l'opération de création d'un terrain de football à cinq en gazon synthétique.

Une erreur a été émise lors de la transcription du montant des subventions, ainsi, le plan de financement a été rectifié de la façon suivante :

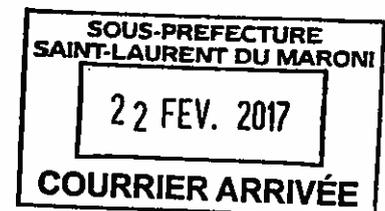
Dotation de Soutien à l'Investissement (DSI)	102 060.00	42%
Ligue du Football Amateur (LFA)	100 000.00	41%
Commune de Mana	40 940.00	17%
	-----	-----
Total	243 000.00	100%

Par conséquent, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cette rectification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI L'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Après en avoir délibéré,



VOTE : CONTRE - 00

ABSTENTIONS - 03 YA Tchoua

BOCENO Maria (procuration à **PERRIER Marie-Lou**)

PERRIER Marie-Lou

POUR - 21

VU le code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE la rectification du nouveau plan de financement cité ci-dessus pour la création d'un terrain de football à cinq sur la parcelle cadastrée AE 246.

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou sa première Adjointe à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

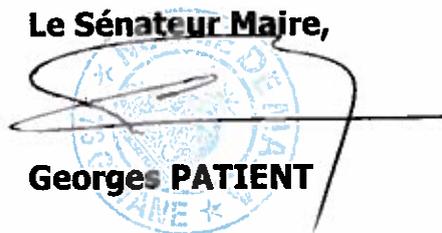
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **22 FEV 2017**



Georges PATIENT

**SOUS-PREFECTURE
SAINT-LAURENT DU MARONI
22 FEV. 2017
COURRIER ARRIVÉE**



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017

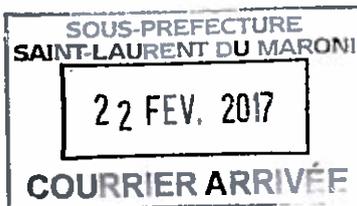
OBJET : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DE LA LIAISON CD9/JAVOUHEY

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOUL
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{re} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale



ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

ONT DONNE PROCURATION

Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017

Monsieur le Sénateur Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que la commune de Mana à reçu par acte administratif publié à la conservation des hypothèques le 03 septembre 2015 l'ensemble des parcelles de l'opération « Liaison CD9/Javouhey ».

Il informe que cette acquisition permet la régularisation de la situation foncière des occupants de cette piste dont la liste est jointe en annexe.

A cet effet et conformément à l'article 23 de la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, une évaluation domaniale a été sollicitée afin de déterminer la valeur vénale de chaque parcelle.

Il présente aux membres de l'assemblée le tableau établissant les prix de vente ainsi que les noms des futurs acquéreurs.

Il précise également que les frais de publicité foncière seront à la charge des acquéreurs.

Chaque parcelle a une contenance d'environ deux hectares et sont au nombre de 61.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 23 de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 ;

Vu l'avis des services du domaine sur le contrôle des opérations immobilières sur la valeur vénale de la Liaison CD9/Javouhey ;

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

DETERMINE le prix de vente de chaque parcelle de la Liaison CD9/Javouhey à **2 600.00 euros** ;

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à procéder à la vente des parcelles de la Liaison CD9/Javouhey au bénéfice des personnes retenues à cet effet conformément



au tableau joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou sa première Adjointe à signer tous documents administratifs relatifs à cette rétrocession.

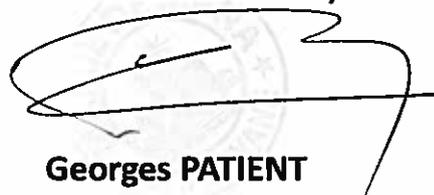
.....

.....

Pour extrait certifié conforme

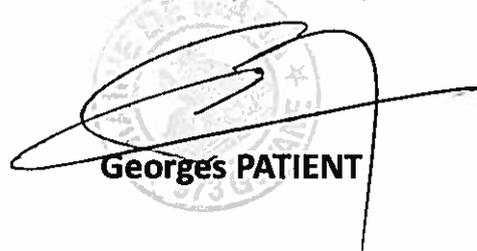
Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,



Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le _____ et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le **22 FEV 2017**



Georges PATIENT

SOUS-PREFECTURE
SAINT-LAURENT DU MARONI
22 FEV. 2017
COURRIER ARRIVÉE



COMMUNE SYMBOLE

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 17 FEVRIER 2017**

OBJET : LOI NOTRe – VOLET TOURISME

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-sept du mois de Février à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire du premier trimestre 2017 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,
Rosange FIRMIN,
Jean-Claude JADFARD,
Albéric BENTH,
Kou, Augustin YA,
Joseline BACOU
Arlène BOURGUIGNON,
Wilkenson MAZILE,
Adelien LINO,
Mblia SIONG,
Suzon OCTAVIE,
Marie-Tatiana KALLOE,
Shereza JUBITANA,
Yann MANDE,
Tchoua YA,
Marie-Lou PERRIER,
Vanh VANG,
Phia SIONG,

Sénateur Maire
1^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
2^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
3^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
8^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale déléguée
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Anne-Marie READ,
Jennifer FREDERIC,
Maurice MARCLOREN,
Tria, Rosine LY,
François ALPHONSE,
Oscar PINAS,
Maria BOCENO
Philippe FORTUNIER,
Sophie XIONG,
Kio SIONG,
Steeve PAVANT,

5^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
6^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
7^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Conseillère Municipale déléguée
Conseiller Municipal délégué
Conseiller Municipal délégué
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal
Conseiller Municipal

ONT DONNE PROCURATION Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjointe à Adelien LINO, C. Municipale déléguée
Maurice MARCLOREN, 7^{ème} Adjoint à Yann MANDE, C. Municipal délégué
Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée à Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint
François ALPHONSE, C. Municipal délégué à Marie-Tatiana KALLOE, C. Municipale
Oscar PINAS, C. Municipal délégué à shereza JUBITANA, C. Municipale
Maria BOCENO, C. Municipale à Marie-Lou PERRIER, C. Municipale

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Albéric BENTH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2017



Monsieur le Sénateur Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que la commune de Mana est membre de la Communauté de Commune de l'Ouest Guyanais, et que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », attribue de nouvelles compétences obligatoires aux communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » est transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017. Cette compétence correspond à la promotion, l'accueil, l'information et la coordination des partenaires du développement touristique.

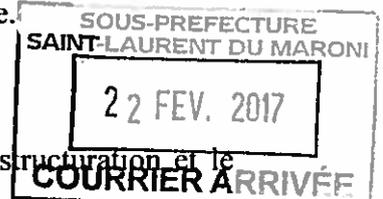
Pour opérer et accompagner ce changement la CCOG a organisé trois COPIL de restitution :

- Phase 1 : Copil du 14 septembre 2016 relatif aux implications juridiques, financières et organisationnelles du tourisme sur le territoire de la CCOG
- Phase 1 : Copil du 4 novembre 2016 qui fut un rendu de l'étude terrain complété de préconisations, des formes juridiques potentielles du futur OIT et d'un plan d'actions.
- Phase 2 : COPIL du 16 décembre 2016 : présentation, assistance au choix du mode de gestion de la compétence tourisme entre la SPL et l'EPIC

Ce dernier COPIL n'a pas pu permettre la prise de décision concernant la forme juridique de l'Office de Tourisme intercommunal. La prise de décision ayant été ajournée.

Néanmoins, un amendement a été décidé pour acter deux faits :

- La création de l'Office de Tourisme Intercommunal en 2017. Sa structuration et le mode de gestion de l'OTI seront déterminés en 2017.
- L'autorisation de Monsieur le Président de la CCOG à signer une convention, dans le cadre de l'article L.5214-16-1 du CGCT, avec chaque commune ayant un office de tourisme, autre que Saint-Laurent du Maroni, afin que les actuels offices de tourisme continuent de voir leurs services et équipements fonctionner sans rupture dans la continuité du service public.



Cette convention éventuellement signée avec le Maire de la commune de Mana, s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle expirera au terme d'un délai d'un mois, au jour le jour, après l'entrée en vigueur de la délibération du conseil communautaire créant l'office de tourisme intercommunal et déterminant son mode de gestion.

En effet, la gestion, dès le 1^{er} janvier 2017, par la communauté de l'ensemble des offices de tourisme générerait des difficultés importantes d'organisation de ces services.

L'article L. 5214-16-1 prévoit la possibilité pour les communes de confier par convention la gestion d'un service à une communauté de communes.

La légalité de ces conventions a été confirmée par plusieurs réponses ministérielles (Réponse ministérielle, question écrite n°11095, publication au JO du Sénat le 3 février 2005 ; Réponse ministérielle, question écrite n°24350, publication au JOAN le 22 février 2005 ; Réponse ministérielle, question écrite n° 45935, publication au JOAN le 16 juin 2009 ; Réponse ministérielle, question écrite n°19337, publication au JOAN le 3 septembre 2013).

Ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence communautaire (CJUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 ; CAA Paris 30 juin 2009, Ville de Paris, n°07PA02380 et «

Landkreise-Ville de Hambourg » : CJUE, 9 juin 2009, commission c/ RFA, C-480/06 ; voir aussi par analogie CE, 3 février 2012, Cda d'Annecy et Commune de Veyrier du lac, n° 353737).

Cette convention vise à confier à la commune de Mana, en application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la gestion de la promotion, l'accueil, l'information et la coordination des partenaires du développement touristique à la Commune.

La commune aura ainsi la charge de :

- Assurer l'accueil et l'information des visiteurs ;
- Coordonner l'action des partenaires du développement touristique ;
- Assurer la promotion touristique du territoire

Pour cela, le conseil municipal est donc invité à autoriser le Sénateur Maire à signer une convention de gestion avec le Président de la CCOG.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI à l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de signature d'une convention de gestion avec le Président de la CCOG

AUTORISE le Sénateur Maire ou son 1^{er} adjoint à signer tous les documents administratifs et contractuels s'y rapportant.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme

Mana, le 18 Février 2017

Le Sénateur Maire,

Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la Commune de Mana soussigné, certifie que la présente délibération a été publiée, le et transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Laurent du Maroni, le 22 FEV 2017

Georges PATIENT

